

Réunion du 06 novembre 2015

PERMANENCE PENDANT LES CONGES

Pendant les périodes de congés scolaires hiver/printemps, les hiérarchies demandent aux collègues de s'organiser afin d'assurer un effectif d'au moins 50%. Toutefois, il s'avère que certains responsables ne s'appliquent pas les mêmes contraintes. La Direction pourrait-elle rappeler leurs devoirs et obligations aux N+1 et aux N+2 afin qu'une permanence décisionnelle soit maintenue.

Réponse : *Les congés sont validés en adéquation avec la continuité du service, aussi bien pour les hiérarchiques que les salariés.*

Commentaire : *La direction est d'accord avec les élus, elle convient que la présence d'un hiérarchique avec l'espace délégataire requis est indispensable et que seule une absence non planifiée telle que la maladie pourrait déroger à cette règle. Les élus ont rappelé à la direction qu'il s'agit là d'un problème récurrent.*

SERVICE COURRIER

Les conditions de travail se sont dégradées suite au non remplacement d'un départ en retraite et de l'absence en longue maladie (minimum 3 mois) d'un autre collègue. Nous demandons à la Direction de faire le nécessaire rapidement pour affecter une personne supplémentaire pour que le service retrouve un effectif correct.

Réponse : *Une personne en mission sera affectée rapidement des précisions seront données dans le compte-rendu de la direction.*

Commentaire : *Enfin une bonne nouvelle*

SORTIE ANTICIPEE DE FIN D'ANNEE

Nous demandons à la DRH une sortie anticipée à 14h30 pour le 24 et le 31/12/2015, sachant que certains services ont une amplitude horaire jusqu'à 18h30 le jeudi.

Réponse : *Le dispositif n'est pas arrêté pour l'instant, une information sera faite à l'ensemble des salariés dès que la décision sera prise.*

Commentaire : *Normalement la sortie anticipée est en bonne voie mais la plage horaire reste à définir, notamment pour les équipes en support direct avec le réseau commercial.*

COLLEGUES EN MISSION

Nous souhaitons connaître le nombre de salariés dont la mission au siège s'achève en novembre ou décembre. Un entretien est-il prévu pour ces collègues ? Sous quel délai les collègues seront-ils prévenus de la reconduction ou non de leur mission ?

Réponse : *Des dispositions spécifiques seront prises, les hiérarchiques et les salariés seront contactés par la DRH afin de planifier les entretiens dès lors qu'une décision sera arrêtée. A ce jour 8 salariés ont leur mission qui se termine fin novembre et 27 autres fin décembre.*

Commentaire : *Les élus CGT sont intervenus pour souligner la situation anxiogène des salariés dans l'attente d'une prolongation de mission.*

Nous espérons que la direction tiendra ses engagements en termes de délai de prévenance.

DEVENIR LOCAUX DE CERGY

Les collègues travaillant sur ce site sont toujours inquiets quant au devenir de cet immeuble. Nous demandons à la Direction de nous informer de l'état d'avancement de ce dossier afin d'apaiser les craintes des salariés.

Réponse : *Un point a été fait lors du dernier CHSCT, pas d'élément nouveau au dossier, l'immeuble est toujours en vente.*

Commentaire : *Affaire à suivre...*



LOCAUX BOULEVARD DE L'HOPITAL

Les salariés du Comité d'Entreprise s'inquiètent des bruits qui courent sur un éventuel déménagement sur Ivry sur Seine, la Direction peut-elle nous informer si d'autres lieux sont envisagés.

Réponse : *Aucune décision de prise, aucun bail n'a été signé.*

Commentaire : *Affaire à suivre...*

MONETIQUE PORTEURS

Il est prévu deux départs en retraite dans les mois qui viennent et un expert vient de partir sur ITCE. Ce service accuse déjà un énorme retard sur le traitement des dossiers de fraude (plus d'un mois), ce qui est en total irrespect de nos obligations légales. Nous demandons que des renforts soient affectés rapidement et le remplacement des départs en retraite.

Réponse : *La direction affirme être attentive, des mesures ont été prises : l'équipe a été renforcée par un CDD (fin de contrat 31/05/2016) et un intérimaire pour une durée de 2 mois.*

Commentaire : *Les élus CGT sont intervenus afin que la direction renforce ce service d'une manière pérenne, ceci afin de maintenir un effectif en adéquation avec la charge de travail et les obligations légales. Nous resterons vigilants...*

FORMATIONS AU RESTAURANT D'ENTREPRISE :

Les sessions de formation arrivent toutes en même temps au restaurant d'entreprise empêchant la fluidité pour les collègues du siège qui n'ont pas le

choix des horaires pour déjeuner.

Nous demandons que les formations s'échelonnent de 12h00 à 13h00 pour déjeuner, le restaurant étant pratiquement vide à 12h00, ceci afin d'éviter un « embouteillage » qui fait fuir la clientèle habituelle du restaurant.

Réponse : *Un rappel est fait systématiquement aux animateurs sur les créneaux horaires à respecter et les horaires de pointe à éviter.*

Commentaire : *Les élus ont précisé qu'une arrivée au restaurant d'entreprise avant 12h15 était souhaitable, libre aux animateurs de s'organiser.*



Agnès
KLEIN



Brigitte
ROCHER



Olivier
MARTINEZ